



LA GAZETTE DE MILLERY

Numéro 8 (Décembre 2015)



Le mot du Maire.

Madame, Monsieur, chers concitoyens.

En cette fin d'année 2015, voici le huitième numéro de la gazette de Millery,

Une année 2015 caractérisée par une météo particulièrement douce, voire chaude qui a vu la réalisation de nombreux travaux et actions au sein de nos six hameaux.

Une année durant laquelle chacun des membres du conseil municipal s'est investi conformément à ses engagements.

Les traditionnelles commémorations des 8 mai et 11 novembre ont vu un nombre important de participants jeunes et moins jeunes que je tiens à remercier pour leur présence à l'occasion de ces devoirs de mémoire.

Une année terriblement marquée par d'abominables attentats en France, monstrueux actes de lâcheté qui, outre les victimes décédées, blessées, nous ont tous profondément marqués au cœur.

Une année qui a vu l'installation de nouveaux Milléréens et Milléréennes auxquels je souhaite la bienvenue.

Ayant plus que jamais à cœur le désir de m'investir pleinement pour le bien de notre commune et de tous ses habitants, je reste à votre disposition et vous souhaite, chers concitoyens, une bonne lecture de ce huitième numéro de la gazette de Millery, prélude à une année 2016 que je vous souhaite belle et bonne.

Jacky LÜDI

INFORMATIONS MAIRIE

Madame Corinne LEROY, secrétaire de mairie, vous accueille les lundis de 14h à 17h et les jeudis de 14h à 18h.

La ligne téléphonique de la mairie 03.80.97.26.54 est reliée à un répondeur-enregistreur.

Vous pouvez nous écrire à l'adresse courriel suivante : mairie.millery21@orange.fr

Le site internet de la commune est à votre disposition. Vous y trouverez de nombreuses informations de diverses natures : www.millery21.fr

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Démarches administratives : vos droits et vos démarches.

- Site officiel de l'administration française : vosdroits.service-public.fr
- Communauté de Communes du Sinémurien : www.cc-sinemurien.fr
- Consultation du cadastre : www.cadastre.gouv.fr
- Préfecture de la région Bourgogne et de la Côte d'Or : www.bourgogne.gouv.fr/fr
- Conseil départemental de la Côte-d'Or : www.cotedor.fr/cms
- Conseil régional de Bourgogne : www.region-bourgogne.fr
- Réseau TRANSCO 2015/2016 : horaires et tarifs des lignes régulières : www.mobigo-bourgogne.eu
- horaires des circuits scolaires : www.cotedor.fr à la rubrique « vos services »

La TNT passe à la haute définition le 5 avril 2016. Pour plus d'informations : www.recevoirlatnt.fr

- **Recensement militaire** : vous aurez bientôt 16 ans ? Pensez à vous faire recenser à la mairie dès votre seizième anniversaire. Vous serez, à environ 17 ans, convoqué(e) à une journée défense et citoyenneté. Il vous sera remis une attestation de recensement, document obligatoire dès l'âge de 16 ans pour vous inscrire dans une auto-école ou vous présenter à un examen.

TRAVAUX, AMÉNAGEMENTS ET RÉALISATIONS EFFECTUÉS EN 2015

(LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Travaux réguliers d'entretien des espaces verts et du cimetière.
- Nouvelles plantations ornementales réalisées dans les divers hameaux de la commune par l'entreprise « Les Pépinières de Plombières » qui a également assuré gracieusement le remplacement de végétaux.
- Les agents verts ont terminé la restauration de la cage d'escalier conduisant au logement communal de Chevigny.
- Le cerisier situé dans la cour de la mairie étant malade a dû être abattu.
- Réparation du portail haut du cimetière.
- Rebouchage régulier des nids de poule.
- Les peupliers proches de l'ancienne mare de Ménetreux ont été abattus et vendus.
- La société DIRECT'ARCHIVES a accompli un remarquable travail de tri et de classement des archives communales. Leur travail, qui a duré 10 jours, a également permis d'éliminer un tiers du volume total des archives représentant plusieurs dizaines de kilos de documents inutiles.
- Le poteau incendie situé au bas de Ménetreux a été réparé. Deux nouveaux poteaux incendie ont été installés : à Collonges (carrefour avec la RD 954) et à Millery (chemin des Ecrynières) : coût total pour la commune de 3 454.66 euros.
- Dans le cadre de l'opération ECO VILLAGES AVENIR opération « Eco Villages » mise en place par le Conseil régional de Bourgogne, une étude préalable d'aménagement et d'urbanisme a été réalisée par le cabinet d'architectes CITÉ-SITE. Le Conseil municipal a fait une offre d'achat aux propriétaires de biens sis à Chevigny en vue de créer des logements locatifs via la réhabilitation de bâtiments anciens. Le cabinet CITÉ-SITE a procédé à une première étude proposant plusieurs scénarii d'aménagement, étude validée par le Conseil municipal.
- Un important travail de recherches et d'inventaire des concessions au cimetière a été réalisé par trois membres du Conseil municipal.
- Action en faveur des personnes âgées : à la demande de la CCS, un référent a été choisi au sein du Conseil municipal : Mme PERROT Claudine assistée de Mme DUMONT Francine.
- Travaux de voirie 2015 subventionnés à 32 % du HT par le Conseil général :
coût total TTC : 21 788.41 euros, reste à charge pour la commune : 15 978.17 euros TTC.
 - à Millery, chemin des Ecrynières, collecte des eaux pluviales : pose de bordures et de caniveaux béton, sablage de trottoirs
 - à Pont-de-Chevigny : aménagement du carrefour entre la VC n° 10 et la RD 980 : création d'une sur largeur franchissable, pose de bordures et de réflecteurs, pose de 3 balises et marquage au sol.
 - à Ménetreux : dérasement d'accotement, pose de tuyaux d'évacuation des eaux pluviales, pose de bordures, enduit superficiel...
- Travaux de voirie sur fonds propres :
 - Collonges : aménagement de sécurité du carrefour entre la rue Fleurie et la RD 954.
 - Charentois : curage de fossés et purge de chaussée sur la VC n°13, pose de 53 ml de caniveaux rue de l'Armançon.
 - Ménetreux : busage de fossé, fourniture et pose de 2 grilles, piquage des réseaux et bicouche en tranchée.
 - Pont-de-Chevigny : seconde tranche d'aménagement du carrefour entre la VC n°10 et la RD 980.
- L'accès à la mairie destiné aux personnes à mobilité réduite est achevé. L'attribution, au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Alain HOUPERT Sénateur, d'une somme de 1598,00 euros ainsi qu'une subvention du Conseil général de la Côte-d'Or d'un montant de 3995,00 euros ont permis de réduire le coût final à charge de la commune à 2397,00 euros pour un montant total de travaux de 7990,00 euros HT (soit 70 % de subventions sur le coût total). Ces travaux, pour un coût total TTC de 9 588.00 euros TTC ont été réalisés par les entreprises locales suivantes : porte d'entrée « menuiserie Arnaud VADOT à Benoitsey », rampe d'accès « entreprise PONZO à Genay » et main courante par « l'entreprise SCHNOPP à Semur-en-Auxois ».
- Balayage réalisé par l'entreprise Gobled suivi du point à temps effectué par les services du Conseil général sur l'ensemble de la commune.
- Le site internet communal a été régulièrement mis à jour : www.millery21.fr

DIVERS

- ★ La CCID (Commission Communale des Impôts Directs) s'est réunie le 26 janvier 2015.
- ★ Suite aux travaux de voirie à Pont-de-Chevigny, les 3 « bornes » séparatrices de voies ayant été arrachées peu après leur installation, un autre procédé est à l'étude.
- ★ Un don a été attribué à l'amicale pour le don du sang de Semur-en-Auxois.
- ★ Adhésion annuelle au CAUE.
- ★ La population DGF 2015 est de 407 habitants. Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement s'élève à 44 447 euros.
- ★ Au printemps, l'Armançon a largement débordé à Charentois.
- ★ Frais de scolarité pour l'année scolaire 2014-2015 : 5 enfants de Millery étaient scolarisés au RPI Genay/Vic-de-Chassenay pour un coût individuel de scolarité de 553.41 euros à Vic-de-Chassenay et 581.35 euros à Genay. 4 enfants de la commune étaient scolarisés dans les écoles maternelles publiques et 15 dans les écoles élémentaires publiques de Semur-en-Auxois : coût individuel en maternelle : 1067.88 euros et 415.84 euros en élémentaire.
- ★ Finances : séance du conseil municipal en date du 3 avril 2015 :
 - Les comptes de gestion et compte administratif ont été adoptés à l'unanimité.
 - Le budget primitif 2014 qui s'établit de la manière suivante a été voté à l'unanimité :
Fonctionnement : recettes : 305 354.00 euros ; dépenses : 305 354.00 euros
Investissement : recettes : 160 609.00 euros ; dépenses : 160 609.00 euros.
Soit un budget global de 465 963 euros.
- A l'unanimité, le taux des 4 taxes locales n'a pas augmenté pour l'année 2015.
- ★ Conformément à la possibilité offerte par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe (article 79), le conseil municipal a décidé de dissoudre le CCAS communal.
- ★ Des courriers ont été adressés par le Maire au Préfet de Région-Préfet de Côte-d'Or, au directeur de l'ARS (Agence Régionale de Santé), au directeur de la DDPP (Direction Départementale de Protection des Populations) ainsi qu'à VNF (Voies Navigables de France), courriers relatifs aux fortes inquiétudes ressenties suite à la vidange du barrage de Pont-et-Massène et à la pollution de l'Armançon (réponse du Préfet consultable sur le site internet communal). Le maire a participé à des réunions du Comité de Suivi du Site du barrage de Pont.
- ★ La tempête du mercredi 16 septembre a causé d'importants dégâts sur des arbres et les lignes téléphoniques à Collonges (route de Semur) et à Charentois (VC n°11).
- ★ Le Maire, à l'appel de l'Association des Maires de France, s'est rendu devant la préfecture à Dijon le 19 septembre pour manifester contre la diminution drastique des dotations aux collectivités territoriales décidée par l'Etat.
- ★ Schéma directeur d'aménagement numérique du territoire : alors même que le Président du Conseil départemental s'était engagé par écrit et en public à ce que la commune de Millery intègre la première phase de déploiement, un courrier contraire a été reçu le 22 août dernier. Le Maire est de nouveau intervenu auprès du Président du Conseil départemental et de la conseillère départementale.
- ★ Instauration de la taxe communale d'aménagement.
- ★ Aménagement forestier pour la période 2016-2035 : le conseil municipal a approuvé le document final d'aménagement élaboré par les services de l'ONF et s'est engagé à l'appliquer durant la période pour laquelle il a été établi.
- ★ Instruction de 36 dossiers d'urbanisme dont 9 demandes de Permis de Construire, 16 demandes de Déclaration Préalable et 11 demandes de Certificat d'Urbanisme.
- ★ La huitième édition du vide-greniers de l'ASPA à Charentois a de nouveau remporté un immense succès : rendez-vous est d'ores et déjà donné aux exposants et visiteurs pour la 9ème édition le 28 août 2016.
- ★ Rappel : les propriétaires de haies bordant des voies communales sont tenus de les entretenir
- ★ Les arbres touchés par la tempête du 16 septembre ont été attribués aux demandeurs sous forme d'affouages.
- ★ La société ECOPOLES SERVICES a une nouvelle fois scrupuleusement respecté l'arrêté préfectoral qui fixe à 55 400 le tonnage d'ordures pouvant être entassées sur la Terre au Seigneur : elle a en effet déclaré 55 392.05 tonnes : quelle précision !!!!!
- ★ Participation aux réunions et compte-rendus de la CCS, du CAUE, du SIAEPA, du SIRTAVA, procès verbaux des conseils d'école du RPI Genay/Vic-de-Chassenay...

TRAVAUX ET RÉALISATIONS À VENIR

- ◆ Travaux de voirie projetés en 2016 subventionnés par le Conseil départemental :
 - Millery : création d'un accès autocar entre la VC n° 206 et le chemin des Ecrynières ; réaménagement du carrefour entre la VC n° 206 et le chemin des Ecrynières ; prolongation de la pose de bordures et mise en place de concassé sur le chemin des Ecrynières côté pair.
 - Collonges : rue de Semur, réfection d'une partie de la chaussée et création de fossés.
 - Ménetreux : dérasement d'accotement et apport de concassé (en prolongement des travaux de voirie 2015) en bordure de la RD 9E.
- A réception des devis des entreprises, le Conseil municipal délibérera sur les travaux à retenir.
- ◆ Un arrêt de bus scolaires avec un abri sera implanté à Millery.
- ◆ Il est prévu pour des raisons de sécurité de déplacer l'arrêt de bus de Chevigny « haut », ce qui permettra également une meilleure adaptation géographique aux jeunes utilisant les bus scolaires.
- ◆ Cimetière : une procédure de reprise de concessions sera lancée : il est rappelé qu'en ce qui concerne les concessions de 15, 30 et 50 ans arrivées à terme, leur renouvellement peut être demandé dans les 2 ans qui suivent l'expiration de la durée de la concession.
- ◆ Divers travaux de voirie sur fonds propres.
- ◆ Réfection des trottoirs au lotissement de Pont-de-Chevigny.
- ◆ En partenariat avec le SICECO : travaux n'ayant pu être réalisés en 2015 :
 - éclairage pour mise en valeur du lavoir de Ménetreux.
 - remplacement des derniers coffrets électriques vétustes permettant une meilleure gestion de l'éclairage public et évitant des dysfonctionnements.
 - prolongation de l'éclairage public chemin des Ecrynières à Millery.
- ◆ Fin de la restauration de l'atlas cadastral datant de 1843.
- ◆ Nouvel aménagement d'une partie du cimetière et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
- ◆ Déplacement des panneaux d'agglomération à Pont-de-Chevigny, qui nécessite l'accord des services du département et de la préfecture pour renforcer la sécurité.
- ◆ Remise en place du coq, qui a été restauré, sur le monument aux morts.
- ◆ Réfection des peintures au sol (passage piétons, stop...) et amélioration de la signalisation routière.

MEGADECHARGE

L'ASPA a tenu son assemblée générale annuelle le samedi 5 décembre à la salle Saint-Loup de Genay. Cela a été l'occasion de faire le point sur la situation dégradée de la « Terre-au-Seigneur », à rendre compte des plaintes pénales contre COVED et à examiner la nouvelle donne héritée de l'année 2015.

Une situation fortement dégradée, marquée par des renoncements successifs couverts par la DREAL :

Il y a belle lurette que les promesses d'un « écopole » exemplaire, propre, ne sentant rien et créant 25 emplois... se sont évanouies, COVED transformant une ravissante zone bocagère, bucolique et agrémentée de la source de Collemagne, en un véritable « no man's land » puant, ainsi que le redoutaient les citoyens clairvoyants dès l'enquête publique. Cette dégradation de la « Terre-au-Seigneur » est la conséquence de renoncements multiples :

- Renoncement au centre de tri initialement prévu.
- Renoncement à l'excavation ruineuse du calcaire sinémurien : après la débâcle du terrassement du casier 3 occasionnant la casse des énormes pelleteuses de 60 t et l'érection d'une impressionnante montagne de pierre, les casiers suivants ont été creusés à l'économie par simple décapage des sols superficiels, les bancs de calcaire restant en place sous les déchets au péril des eaux souterraines.
- Renoncement au transit des ordures dans un bâtiment de contrôle et vidage direct sur le tas ; du coup les cargaisons douteuses comportant des déchets interdits (pneus, etc.) se retrouvent directement mises en décharge.
- Renoncement au filet destiné à prévenir le péril aviaire tant redouté par l'armée de l'Air ; alors que depuis des mois les déchets s'amoncelaient sous des filets en lambeaux entraînant des concentrations d'étourneaux, corbeaux et autres milans..., aussi incroyable que cela puisse paraître, la mise en service du dernier casier a été autorisée par la DREAL en l'absence de filets.

Des plaintes pénales contre COVED :

Lasse de dénoncer, à intervalles réguliers et sans en percevoir les effets, auprès de l'inspection des installations classées (DREAL), les infractions de l'exploitant et les dysfonctionnements observés, par exemple les pollutions des ressources en eau (débordements chroniques d'effluents dans le ru de Golleron) ou les pollutions atmosphériques qui contraignent les populations situées sous les vents dominants (habitants de Ménetreux et de Collonges principalement) à endurer au quotidien les odeurs nauséabondes de la méga-décharge, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de l'Auxois a décidé de poursuivre pénalement COVED.

Ainsi, à la suite de l'épisode aigu de pollution du mois d'août 2015, rendant l'atmosphère irrespirable plusieurs jours durant, les relents de la décharge, très chargés en hydrogène sulfuré (H₂S) facilement reconnaissable à son odeur d'œuf pourri, atteignant même la cité médiévale les 31 août et les 1er, 2 et 3 septembre, l'ASPA et les communes de Millery, de Semur-en-Auxois et de Vic-de-Chassenay ont déposé des plaintes pénales contre COVED. Et comme il s'agit d'un problème récurrent de santé publique, certains gaz de décharge (dont l'hydrogène sulfuré) étant cancérigènes, les communes ont aussi adressé une plainte au directeur de l'Agence Régionale de Santé.

Les plaintes pénales ont par ailleurs porté sur l'infraction de COVED relative à l'obligation d'installer et d'entretenir un filet étanche aux oiseaux au-dessus de la zone en cours d'exploitation, prescrite par l'arrêté préfectoral du 13 mars 2006 à la suite de la ferme opposition des autorités militaires à la décharge sous le couloir aérien LFR 45.

Une nouvelle donne aux enjeux décisifs :

L'année 2015 marque notre combat par deux éléments contradictoires qui incitent à ne surtout pas désarmer :

· Un réel **changement de contexte politique** s'est dessiné avec le ralliement total des élus locaux à la lutte que nous menons depuis 12 ans en vue de la fermeture de la méga-décharge : lors de sa session du 9 juin dernier, la Communauté de Communes du Sinémurien a adopté à **l'unanimité** une motion demandant solennellement l'arrêt définitif de l'exploitation de l'installation, au plus tard à l'échéance des 10 ans, soit le 8 janvier 2018. Fruit de l'âpre travail que nous menons sur le terrain, ce retournement est également la conséquence de la prise de conscience par nombre d'élus, qui avaient laissé faire, voire qui avaient soutenu le projet, qu'ils avaient été trompés, notamment sur l'impact environnemental de la décharge et sur les émissions d'odeurs pestilentielles qui empoisonnent leurs concitoyens. Parallèlement, certaines communes ont pris des délibérations complémentaires pour amplifier le message à l'adresse du préfet, du président du Conseil Départemental et du président du Syndicat de Déchets.

· A contrario, en guise de mépris, COVED n'hésitait pas, lors de la Commission de Suivi du Site du 18 juin, à révéler son **intention de poursuivre l'exploitation** de la décharge au-delà de janvier 2018. Et un mois plus tard, l'exploitant en faisait l'annonce officielle dans le Bien Public du 23 juillet 2015 qui titrait : « *Vic-de-Chassenay : la décharge jusqu'en 2023 ?* ». Comble de la provocation et du cynisme, l'argument avancé par COVED pour justifier la demande que l'exploitant voudrait adresser au préfet, c'est la réduction de la capacité de stockage à laquelle il a été condamné par le tribunal administratif de Dijon le 23 septembre 2010...

On ne peut qu'être choqué par pareille annonce : entendre COVED invoquer la sanction qui lui a été infligée pour en appeler à une sorte de récompense, cela est spécialement immoral. Si dans leur décision de 2010 les juges ont souhaité sanctionner COVED et épargner à la « Terre au Seigneur » l'entassement de 200 000 tonnes (sur 10 ans) d'ordures frappées d'illégalité, comment le préfet pourrait-il s'apitoyer sur le sort de l'exploitant au point de lui accorder un effacement de sa condamnation en guise de compensation ?

Surtout au sortir de ces années d'exploitation marquées par tant d'atteintes à l'environnement et de souffrances infligées aux populations riveraines ; surtout s'agissant d'une demande émanant d'une société voyou qui revendique l'image d'un partenaire loyal des collectivités locales alors qu'elle s'est compromise à plusieurs reprises dans de lamentables scandales de surfacturation, par exemple dans la Brie où 40 communes ont été escroquées pendant plus de 4 ans, par exemple dans l'Yonne où ce sont les communes du Seignelois qui ont été abusées...

L'heure est grave : la menace, à peine masquée par le mutisme de COVED, que nous anticipions depuis des années prend donc forme. Si l'Auxois n'y fait pas front massivement dès maintenant, le pire est à redouter. C'est pourquoi, nous allons être contraints d'en appeler à de nouvelles manifestations. Plus que jamais, il est impérieux de rester fortement mobilisés et d'entraîner autour de vous tous ceux qui aiment notre bel Auxois !



FILETS EN LAMBEAUX ET BAL DE CORBEAUX (13 juin 2015)



STOCKAGE SANS FILETS DANS LE NOUVEAU CASIER (9 septembre 2015)

FÊTES ET MANIFESTATIONS

- Les vœux du Maire suivis du partage de la traditionnelle galette se sont déroulés le dimanche 11 janvier dans une ambiance chaleureuse.
- Grâce à l'implication des membres du MotoCross du Télégraphe, le terrain a reçu une nouvelle homologation qui lui a permis d'organiser le 21 juin 2015, et pour la quatrième fois, le **championnat départemental UFOLEP** au Mont-Télégraphe. Une nouvelle fois, émotions fortes et affluence tant de concurrents que de spectateurs étaient au rendez-vous.



● **Château de Chevigny : le CRANE lab, un laboratoire d'idées et d'expériences**

- Initiation à la musique acousmatique :

Sans doute le cadre de ce château féodal était-il trop froid, sans doute la température de cette cave était-elle trop glaciale, sans doute l'effet de surprise fut-il trop brutal, sans doute ces résonances aiguës de sons enregistrés ne sont-elles réservées qu'à un public de mélomanes avertis ! Des œuvres présentées par Yuko Katori et Jorge Sad Levi, on ne sort pas indemne ! Elles sont obscures, elles expriment le néant, elles sont l'univers angoissant des labyrinthes de l'inconscient, elles emportent en spirales vers des abysses profonds, vers des trous noirs cosmiques, vers le désespoir d'errances sans retour. Elles sont débordement de cris, de bombardements, de pleurs, de plaintes, de fracas, de brutalités urbaines, d'angoisses et d'épouvantes

- Les organisateurs du CRANE lab, dirigé par le compositeur Jean Voguet, ont réuni au château de Chevigny artistes, chercheurs, auteurs, universitaires et directeurs de structures culturelles pour échanger sur "L'Acte artistique, prosomation et Big Data". Mais qu'est-ce donc que la prosomation ? Il s'agit de l'économie collaborative émergente dans une société en pleine mutation, soumise aux règles actuelles de la marchandisation et de la démultiplication rapide des outils numériques. Les spécialistes rassemblés ont donné leur conception du fonctionnement d'une société collaborative, éthique et écologique, respectueuse des hommes et des grands équilibres du monde et, au final, signifiante et plus humaine.

- Ex-VoO, de nouveau en piste :

Le festival Ex-VoO ? C'est une invitation à faire se confronter les arts visuels au patrimoine et au monde rural. Une aventure qui dure depuis trois ans

Pour les organisateurs, Jean Voguet en tête, le coordinateur de l'événement, l'idée de ce festival, « c'est de pouvoir tisser une toile d'araignée et faire de cette manifestation un énorme rassemblement. » Un objectif, qui, trois ans après, semble plutôt atteint. « Chaque année, le festival tend à se développer, tant du côté du public que des élus qui nous soutiennent de plus en plus. » Et de citer certains lieux tels Avallon, Lacanche ou encore le Crâne comme étant de vrais piliers de l'événement depuis ses débuts. C'est aussi le cas de certains artistes qui ont déjà exposé lors de précédentes éditions.

« La règle, en revanche, c'est de ne jamais imposer de thème ; même si cette année, les créations des différents artistes s'orientent, pour la plupart, autour du thème de la mémoire », indique Jean Voguet.



● **Fête nationale** : le 13 juillet en fin d'après-midi fut cette année encore l'occasion de se retrouver très nombreux d'abord pour un apéritif en extérieur puis pour un repas gastronomique sous chapiteau suivi d'une soirée dansante animée par Mazik jusque tard dans la nuit.

● **Journées du patrimoine 2015** : 19 et 20 septembre 2015

- Une nouvelle fois Dominique et Karine LUCOTTE ont ouvert en grand les portes de leur propriété à Pont-de-Chevigny pour faire profiter aux passionnés ou simples curieux de leur incroyable « musée de véhicules anciens » particulièrement de marque CITROËN. Leur investissement allié à leur convivialité ont été récompensés par une affluence record.





sortie de résidence : présentation des travaux réalisés in situ dans les villages et cités de l'Auxois par l'artiste québécois Réjean MORIN

- Le 16 décembre 2015, avec la participation financière de la société de chasse de Millery, les aîné(e)s ont, selon leur choix, participé à un repas au restaurant « Les Vieux Pavés » à Semur-en-Auxois ou reçu un colis gourmand livré à leur domicile.
- Le TRAIL du Vieux Semur organisé par la Pédale Semuroise passera par Charentois le 16 janvier.

ETAT CIVIL 2015

Naissances : Louna ALINC, Chevigny, le 27 mars 2015.
Axel FROIDUROT, Ménetreux, le 9 juillet 2015.
Liam DEBORDES, Charentois, le 4 août 2015.
Noa THOLÉ, Chevigny, le 23 décembre 2015.

Baptême civil : Léona COLLIN le 11 juillet 2015.

Mariages : Chrystelle BIAUZON et Cyril COLLIN, Millery, le 11 juillet 2015.

Décès : Monsieur André LAMY, Ménetreux le 25 juin 2015.
Monsieur André THÉVENARD, Charentois, le 21 octobre 2015.

UN PEU D'HISTOIRE ET DE SOUVENIRS

MILLERY

Si la quantité égalait la qualité...

a Conserveuses S.V.P.

Réputé, le vin de Charentois ! Un vieil ami de ce terroir, M. Poulain, l'ancien maire aujourd'hui disparu, m'affirmait il y a quelques décades d'années « plus on en boit, plus on se tient droit ! »

En tout cas, à voir les vendangeurs au pressoir, samedi, chez René Horlacher à Charentois, on peut affirmer que ce fameux vin « de Charentois », doux ou bouilli, blanc ou rouge, n'engendre pas la mélancolie.

Je suis allé saluer les vendangeurs, goûter le vin doux et tenir conversations avec le responsable à son échelon : le maître de chais M. Horlacher.

« Alors, René, cette vendange 76 est-elle bonne ou moyenne ? »

« En qualité bonne, en quantité extrêmement moyenne ». J'ai au lieu dit « Mont-le-Duc » trois ouvrées et demi de vigne composées de raisins blancs des « Gaillard 157 » et des rouges « 54-55 ». Nous venons de vendanger l'ensemble. C'est sucré, mais pas très abondant ».

« Combien de pièces au total ».

« Oh, des pièces ! bien peu, en tous cas, ici, comme dans tout l'Auxois, nous n'arriverons pas à une quantité égale à la moitié de celle de l'an dernier ».

En tout bien, tout honneur, et en toute amitié, la Bourgogne et l'Auvergne auraient-elles des points communs.

J. S.

Les vendangeurs devant le chai Horlacher (Photo Serneels)

N^o 13.

Séance extraordinaire du 25 Février 1877.

Construction
d'un lavoir
au hameau de
Ménétreux.
Vote de ressources
pour solder la
dépense.

L'an mil huit cent soixante-dix-sept, le vingt-cinq Février, le Conseil municipal de la commune de Ménétreux s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Briffaut Antoine maire en vertu de l'autorisation de M. le Sous-Préfet de Semur en date du vingt du présent mois.

Etait présent M. M. Bigot Jacques, Baudion Charles, Bertrand Jean, Laurenon Jean, Golle Jean-Baptiste, Jannin-Remoupenant, Belin-Remoupenant et Briffaut Antoine, maire.

M. le Président présente au Conseil municipal :

1^o Un mémoire montant à la somme de quatre cent cinq francs soixante-trois centimes présent par le sieur Corros, maçon à Semur, ci 405.63

2^o Un autre mémoire montant à la somme de deux cent quatre francs présent par le sieur Boron, tailleur de pierres à Saint-Geron vain-le-Concilly, ci 204.49

3^o Un autre mémoire montant à la somme de quatre-vingt-douze francs vingt-quatre centimes, présent par le sieur Martin Perrot, menuisier à Collonges, ci 92.24

Total 702.36

Ces trois mémoires pour construction d'un lavoir au hameau de Ménétreux.

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il est juste d'acquiescer ces mémoires, mais que les ressources créées ne sont pas suffisantes pour les payer, les ressources sont 1^o le produit de la vente d'une parcelle de terrain 200^{fr}; 2^o le produit de la vente de papeteries 68^{fr}; 3^o le produit de la vente d'objets et de terrains à Châtin 150^{fr} en tout 418^{fr}, sur lesquels il a été prélevé 1115^{fr} pour acquisition de la fontaine et frais d'acte; il reste 22^{fr} 180^{fr}



Accès handicap à la mairie



Montée d'escalier du logement de Chevigny



Débordement de l'Armançon



Travaux de voirie à Ménetreux



Travaux de voirie à Millery



Travaux de voirie à Pont-de-Chevigny



Dégâts causés par la tempête du 16 septembre 2015 à Collonges et à Charentois